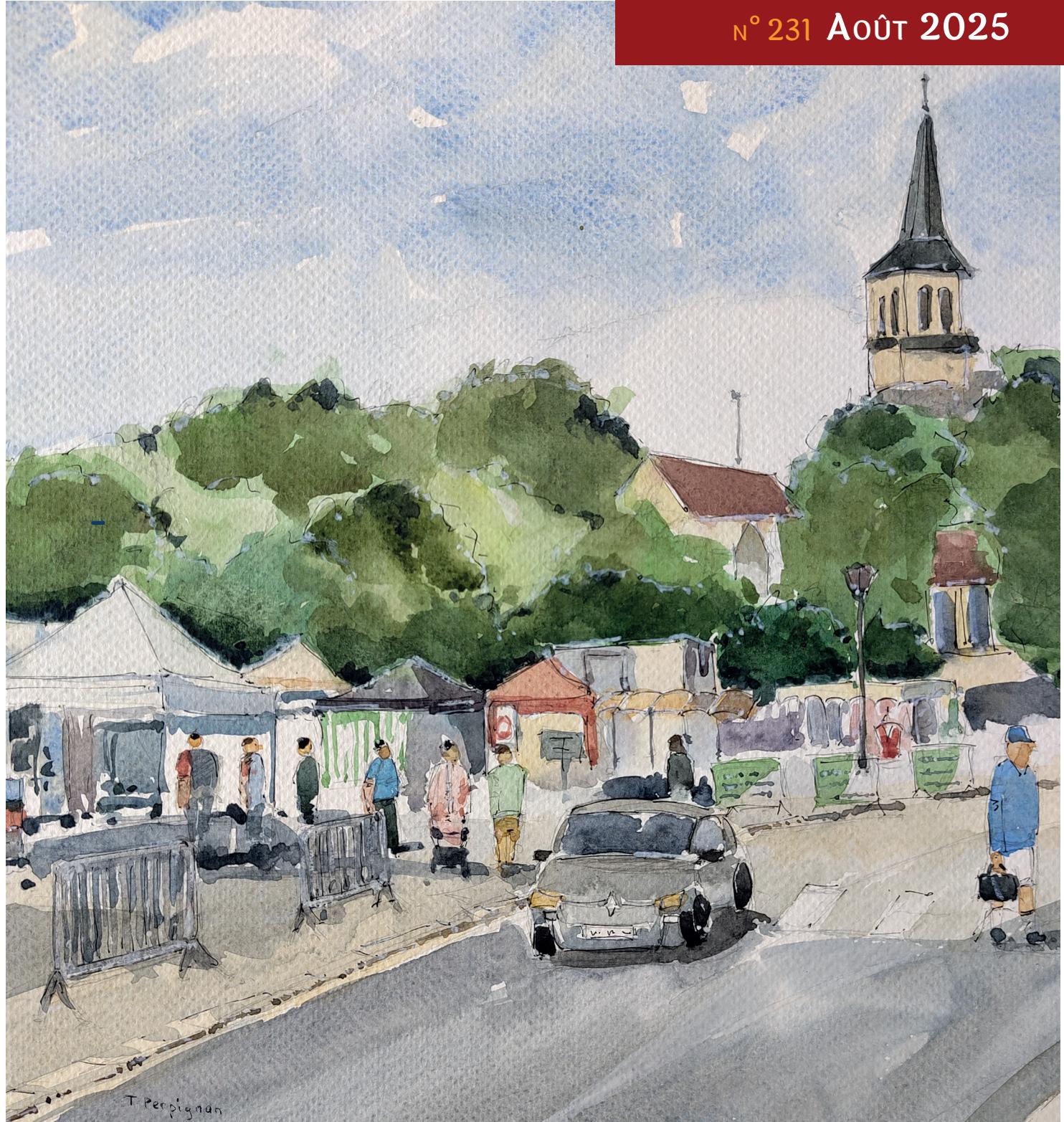


LA QUEUE LEZ YVELINES

Actualités

N° 231 AOÛT 2025



T Perpignan

le dossier du mois

UN VILLAGE EN MOUVEMENT

SOMMAIRE

du bulletin municipal

MA MAIRIE

4 CONSEILS MUNICIPAUX

les principales dispositions

6 TARIFS

7 BUDGET

les comptes 2024, le budget 2025

9 TRIBUNES

CADRE DE VIE

10 URBANISME

Deux projets communaux d'envergure
– de nouvelles étapes franchies

Aménagements du groupe scolaire

Aménagements du centre-bourg

DOSSIER

UN VILLAGE EN MOUVEMENT

15

VIE DU VILLAGE

20 SOCIAL

Les portes ouvertes de la Croix-Rouge
& Pass +

21 ÉTAT CIVIL

& bienvenue Youcef Aitout !
& départ à la retraite de Philippe Liotet

22 ÇA S'EST PASSÉ ICI

23 À VENIR



Mairie ouverte le lundi, mardi,
mercredi et vendredi de 10h à 12h
puis de 15h à 17h ; le jeudi de 10h
à 12h ; le samedi de 9h à 11h30

ISSN2998-6563

Publication : Mairie de La Queue lez Yvelines –
Directeur de publication : Laurent Louesdon – Réalisation : Céline
Mareschal, graphiste engagée – Coordination : Antonio Goncalves
– Impression : Imprimerie L'Artésienne – Images : freepik, Fan
Photos, Mairie de La Queue-lez-Yvelines, Antonio Goncalves, Thierry
Perpignan (illustration de couverture)

AGENDA

SEPTEMBRE

samedi 6 - 9h à 16h

Forum des associations
– foyer de la Bonnette

dimanche 7

Brocante Planète Coeur

vendredi 12 - 20h30

Théâtre - *Le tour du monde en 80 jours*
foyer de la Bonnette,
entrée gratuite,
public familial

samedi 20 - 14h30

Journée du Patrimoine,
conférence sur
Justin-Etienne Christofleau
– foyer de la Bonnette

OCTOBRE

week-end du 4 et 5 - 10h à 18h

Salon des Iréels – Art actuel
et singulier
– foyer de la Bonnette,
entrée libre

samedi 11 - 20h30

Théâtre d'improvisation, *Les Traits d'Union de Paris versus les Z'épices de Trappes.*
– foyer de la Bonnette

week-end du 25 et 26

Bourse aux vêtements
de Planète Coeur
– foyer de la Bonnette

NOVEMBRE

mardi 11 - 11h

Commémoration de
l'armistice du 11 novembre
– monument aux morts

week-end du 15 et 16

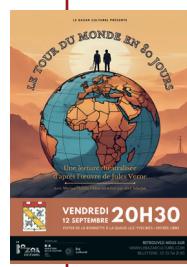
Exposition de Fan Photos
– foyer de la Bonnette,
entrée libre

DÉCEMBRE

samedi 6

Spectacle familial – venue
du Père Noël – goûter suivi
du conte pyrotechnique

* pour vous assurer de la tenue de l'événement, nous vous invitons à vérifier sur le site de la ville ou sur l'application liiwap



ÉDITO



Chers Laqueutoises et Laqueutois

8 mois de cette année 2025 se sont maintenant écoulés et la rentrée de septembre s'annonce houleuse dans bien des domaines.

Dans ce contexte socio-économique aussi exigeant qu'incertain, où nos ressources financières sont toujours plus menacées et où nos demandes de subventions sont partiellement accordées, reportées voire refusées, mon équipe poursuit avec détermination sa politique d'investissement et de gestion des projets et des réalisations en cours tout en accordant toujours plus d'attention à ce qui fait le quotidien de notre village.

**← APPRÉCIONS ÉGALEMENT DANS
NOTRE QUOTIDIEN INTENSE,
TOUS CES PETITS MOMENTS
COMME SUSPENDUS DE PLAISIR
ET D'ÉVASION, NOTAMMENT
AU SEIN DE NOTRE VILLAGE. →**

Notre travail avance donc régulièrement notamment pour doter notre commune d'équipements structurants et d'un cadre de vie respectueux de notre caractère rural tout en valorisant ce qui fait son dynamisme et tout en s'attachant à répondre aux nouvelles normes de sobriété et de développement durable. A la lecture des pages suivantes, vous retrouverez certains de ces travaux. Comme vous le savez, cette démarche de fond prend du temps. Elle est trop souvent confrontée aux lourdeurs administratives et normatives ainsi qu'aux réductions budgétaires et aux mutations de nos sociétés. Néanmoins, elle est indispensable pour nous permettre d'évoluer tout en alliant les atouts de la ruralité à une diversité exceptionnelle de services, de commerces et d'associations pour une commune de 2505 habitants.

En prenant de la hauteur, il est important que chacun aille de l'avant même dans un contexte international, national et local parfois décourageant. N'oublions pas les évolutions positives passées qui continuent à marquer notre quotidien. A titre d'exemple, rappelons-nous qu'en 2025 la loi Veil, qui a légalisé l'IVG en France et mis en lumière le combat pour les droits des femmes, toujours d'actualité dans de nombreux pays, a 50 ans ; que la Sécurité sociale en a 80 et qu'en novembre prochain se tiendra à Belém, en plein cœur de l'Amazonie si essentielle à notre planète, la COP30 sur les changements climatiques. Alors, sachons regarder sans trop de réticence ni a priori les évolutions en cours et à venir tout en gardant une certaine prudence souvent indispensable.

Apprécions également dans notre quotidien intense, tous ces petits moments comme suspendus de plaisir et d'évasion, notamment au sein de notre village. D'ici la fin de l'année, nous aurons l'occasion d'en partager encore plusieurs comme lors de nos festivités du solstice d'hiver.

Enfin poursuivons ensemble notre chemin sans angélisme mais avec la lucidité et la distance pragmatique nécessaire pour que notre village soit un lieu de vie et de partage convivial et empreint de sérénité.

Bonne rentrée à tous.

Laurent LOUESDON
Maire





LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

Délibérations :

- N° 2025/01 : Approbation du Compte de gestion 2024 qui est conforme au compte administratif. Adoptée à l'unanimité.
- N° 2025/02 : Approbation du Compte administratif 2024 (voir détails pages suivantes). Adoptée à l'unanimité.
- N° 2025/03 : Avis concernant le rapport du SIRYAE sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2023. Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable.
- N° 2025/04 : Modification des statuts du SIVU petite Enfance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les nouveaux statuts du SIVU de la crèche. Adoptée à l'unanimité.
- N° 2025/05 : Participation à l'action « Elu(e)s Rural(e)s Relais de l'Egalité (ERRE) » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal. Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, soutient cette action et désigne Mme Pascale VIEILLY comme « élu.e rural.e relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal. Adoptée à l'unanimité. Voir Flash #14.
- N° 2025/06 : Autorisation de signature de la convention de servitude avec ENEDIS pour le remplacement d'un poste transformateur. Adoptée à l'unanimité.
- N° 2025/07 : Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz naturel. Le transfert de cette

compétence au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) et l'adhésion à sa compétence. Adoptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

Délibérations :

- N° 2025/08 : Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Coeur d'Yvelines. Adoptée par 16 voix pour – 2 abstentions.
- N° 2025/09 : demande de subvention DSIL - Groupe scolaire Division de salles de classe. Afin de financer la division d'une salle de classe du groupe scolaire (69 547,25€ HT), il est proposé de solliciter (en plus de l'aide régionale demandée dans le cadre du dispositif de Contrat d'Aménagement Régional) une demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – dispositif d'accompagnement de l'Etat) de 28 583,23€. Le reste à charge pour la commune est de 13 909,45€. Adoptée à l'unanimité.
- N° 2025/10 : demande de subvention DSIL Groupe scolaire - Création d'un nouveau bâtiment. Afin de financer la construction d'un nouveau bâtiment au sein du groupe scolaire intégrant un plateau sportif (1 164 354,44 € HT), il est proposé de solliciter (en plus de l'aide régionale demandée dans le cadre du dispositif de Contrat d'Aménagement Régional +) une demande de subvention DSIL de 478 538,12 €. Le reste à charge pour la commune est de 232 870,89 €. Adoptée par 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.
- N° 2025/11 : demande de subvention DSIL Requa-

lification du centre-bourg – Place du marché et rue commerçante. Afin de financer la rénovation du centre-bourg (place du marché et rue commerçante) (992 979,50 € HT), il est proposé de solliciter (en plus de l'aide régionale demandée dans le cadre du dispositif de Contrat d'Aménagement Régional +) une demande de subvention DSIL de 487 241,69 €. Le reste à charge pour la commune est de 198 595,90 €. Adoptée par 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

- N° 2025/12 : demande de subvention DSIL Requalification du centre-bourg – Belvédère et bâtiment. Afin de financer la rénovation du centre-bourg (Belvédère et bâtiment) (833 646,04 € HT), il est proposé de solliciter (en plus de l'aide régionale demandée dans le cadre du dispositif de Contrat d'Aménagement Régional +) une demande de subvention DSIL de 409 059,17 €. Le reste à charge pour la commune est de 166 729,31 €. Adoptée par 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Décisions :

- N°2025/01. Demande de subvention dans le cadre de Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – pour la sécurisation des établissements scolaires. Afin d'installer un système de sécurité dans les écoles, une subvention de 80 % est demandée (soit 9 289,60€ HT). Le reste à charge pour la mairie s'élève aux 20 % restant (soit 2 322,40€ HT).

Délibérations :

- N° 2025/13 : Affectation de résultat. Le conseil municipal après délibération décide de reporter en recettes d'investissement et de fonctionnement les excédents respectifs 2024 de fonctionnement (785 706,29€) et d'investissement (201 242,63€). Adoptée à l'unanimité.
- N° 2025/14 : Subvention 2025 au CCAS. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30600€ au CCAS. Adoptée par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 contre
- n° 2025/15 : le conseil municipal décide le montant des subventions aux associations pour 2025 pour un montant de 18 440€. Adoptée à l'unanimité.
- n° 2025/16 : budget primitif 2025 (détail page 8). Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de

l'exercice 2025. Adoptée par 18 voix pour, 1 abstention.

- N° 2025/17 : Fiscalité directe locale décision en matière de fixation des taux d'imposition 2025. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 (détails pages 8). Adoptée à l'unanimité.

- N° 2025/18 : Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le tableau des tarifs proposé par la commission des finances (voir p.6). Il est rappelé qu'un abattement allant jusqu'à 50 % est appliqué en fonction du quotient familial et qu'en outre une aide du CCAS peut être apportée. Adoptée par 16 voix pour, 3 abstentions.

- N° 2025/19 : Tarifs horaires de location du Foyer de la Bonnette pour les structures y exerçant une activité régulière - Année scolaire 2025-2026. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs proposés par la commission des finances. Contacter la mairie pour le règlement et la grille tarifaire. Adoptée par 17 voix pour, 2 abstentions.

- N° 2025/20 : demande de subvention, groupe scolaire : projet de division d'une salle de classe. Il est proposé de solliciter dans le cadre du financement de ce projet (en complément des dispositifs sollicités – CAR+ / DSIL) une subvention (DETR) de 20 864,18€. Le reste à charge pour la commune est de 13 909,45€ HT. Adoptée à l'unanimité.

- N° 2025/21 : demande de subvention : groupe scolaire, création d'un nouveau bâtiment. Il est proposé de solliciter dans le cadre du financement de ce projet (en complément des dispositifs sollicités – CAR+ / DSIL) une subvention (DETR) de 117 000,00 €. Le reste à charge pour la commune est de 232 870,89 € HT. Adoptée par 16 voix pour, 3 abstentions.

- n° 2025/22 : demande de subvention : requalification du centre-bourg – place du marché et rue nationale. Il est proposé de solliciter dans le cadre du financement de ce projet (en complément des dispositifs sollicités – CAR+ / DSIL) une subvention (DETR) de 117 000,00 €. Le reste à charge pour la commune est de 198 595,90 € HT. Adoptée par 16 voix pour, 3 abstentions.

- N° 2025/23 : demande de subvention : Requalification du centre-bourg – Belvédère et bâtiment. Il est proposé de solliciter dans le cadre du financement de ce projet (en complément des dispositifs sollicités – CAR+ / DSIL) une subvention (DETR) de 117 000,00 €. Le reste à charge pour la commune est de 166 729,31 € HT . Adoptée par 16 voix pour, 3 abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Décisions :

• N° 2025/02 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la création d'un terrain multisports. Dans le cadre du plan de soutien au développement des équipements sportifs de proximité, une demande de subvention à hauteur de 50 % du coût soit 107 851,04€ est demandé à l'ANS. Le financement est complété par une demande auprès de la Région pour (30% de 138 967,80€ soit : 41 690,34 €). Le reste à charge pour la mairie étant de : 66 160,70 € HT. Le projet est estimé à 215 702,08€ HT.

• N° 2025/03 : Demande de subvention dans le cadre du soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens pour la création d'un terrain multisports. Une demande de subvention auprès de la Région est faite à hauteur de 30 % de 138 967,80€ soit 41 690,34€. Le financement est complété par une demande de subvention à l'ANS (50%) et par un reste à charge pour la mairie.

Délibérations :

- N° 2025/24 : Participation financière pour la scolarisation aux écoles maternelle et élémentaire d'enfants non domiciliés sur la commune. Le conseil municipal adopte le tarif de la participation, par enfant, à 687€ en maternelle et de 768€ en élémentaire. NB: la participation est supportée par la commune de domicile de l'enfant. Adoptée à l'unanimité.
- N° 2025/25 : Modifications des statuts de la CCCY. Adoptée par 18 voix pour une abstention.

CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Au conseil du 19 juin, M. Baudouï a fait part de sa démission de la liste minoritaire tout en souhaitant continuer à siéger. Le conseil municipal est désormais composé de 15 sièges pour la liste majoritaire, 3 sièges pour la liste minoritaire, 1 élu indépendant.

TARIFS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Tarifs 2025/2026	tarifs par jour	tarifs extérieurs
accueil du matin	3,15 €	4,15 €
temps du midi	5,80 €	6,80 €
accueil du soir sans étude	4,95 €	5,95 €
vacances et mercredi	28,65 €	52,80 €
repas adulte	4,70 €	
temps du midi PAI	2,30 €	3,65 €
vacances et mercredi PAI	25,50 €	49,20 €

Lors du conseil municipal du 10 avril 2025, il a été voté les tarifs d'accès aux services périscolaires et extrascolaires. Ces tarifs seront appliqués à partir du 1er septembre 2025 et valables jusqu'au 31 aout 2026.

TARIFS DES SALLES DE LA BONNETTE POUR LES STRUCTURES Y EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉGULIÈRE

Salles	Superficie	Tarifs horaires
Salle Rossignol	300 m ²	18,04€
Salle Rouge-gorge	73 m ²	4,40€
Salle Chardonneret	34 m ²	2,05€
Salle Tourterelle	40 m ²	2,40€
Salle Moineaux	95 m ²	5,74€
Salle Mésange	61 m ²	3,68€
Salle Bergeronnette	110 m ²	6,58€

Lors du conseil municipal du 10 avril 2025, il a été voté les tarifs horaires de location des salles du foyer de la Bonnette. Ces tarifs seront appliqués à partir du 1er septembre 2025 et valables jusqu'au 3 juillet 2026.

Les conditions générales de location sont disponibles à la Mairie.

RÉSULTAT BUDGETAIRE 2024

LE FONCTIONNEMENT

Le budget 2024 est clôturé avec une hausse des dépenses de 2.54% sur 1 an. Sur les 4 dernières années, les dépenses de fonctionnement sont stables en s'établissant à + 3.18%.

A noter : Les charges de personnel (35% des dépenses) progressent de 3.8 % notamment du fait de la rémunération des agents recenseurs et des évolutions en grade des agents.

Les dépenses à caractère général (35% des dépenses) progressent de 4.5% notamment du fait de la hausse des contrats de maintenance réglementaires et de dépenses exceptionnelles (prise en charge d'obsèques, équipement en pneus neige de véhicules...).

Les prélèvements obligatoires de l'Etat, bien que restés stables (-1%), représentent plus de 330 000€ par an soit **près de 20% de nos dépenses annuelles**.

Les intérêts de la dette continuent à baisser pour représenter 1.69% des dépenses.

Les recettes progressent de 6.8% sur 1 an. Cette progression résulte notamment :

- d'une hausse de l'attribution de compensation de l'intercommunalité (moins de dépenses prélevées sur cette attribution – fluides notamment - du fait de notre gestion rigoureuse)
- de l'augmentation des valeurs locatives,
- et d'une hausse des diverses redevances (location du foyer de loisirs, occupation du domaine public...).

L'exercice 2024 permet de dégager un excédent de 383 077 € (785 706 € cumulés). Ce résultat détermine les capacités de la commune à investir sur ses fonds propres en dehors de sollicitations à des subventions ou des prêts.

Recettes réalisées	2 076 819,07€
Dépenses réalisées	1 693 741,23€
Excédent	383 077,84€
Affectation du résultat 2023	402 628,45€
Résultat d'excédents cumulés	785 706,29€

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement supportent :

- les annuités de remboursement de la dette (près de 22% des dépenses de 2024),
- le solde de travaux tels que le renouvellement de l'éclairage public et de la voirie rue du Parc, ainsi que les aménagements de sécurité route de la Sablière et au niveau du parvis de la Butte des Moulins,
- divers investissements (21 % des dépenses) : au niveau des écoles (tableaux numériques interactifs), dans le renouvellement du matériel des services techniques (machine auto-portée), dans l'entretien de notre patrimoine et de la voirie avec par exemples la réfection du monument aux morts ou le remplacement de panneaux de signalisation.

Pour 2024, les recettes s'appuient sur les capacités d'autofinancement de la commune, l'attribution de subventions notamment de la Communauté de communes, de l'Etat pour le renouvellement de l'éclairage public (plus de 110 000 €) ou du Département pour la triennal voirie (plus de 100 000 €).

Recettes réalisées	1 201 366,83€
Dépenses réalisées avec RAR	700 562,97€
Déficit 2024	500 803,86€
Affectation du résultat 2023	-299 561,23€
Résultats des déficits cumulés	201 242,63€

LA FISCALITÉ

Lors du conseil municipal du 10 avril 2025, il a été décidé de **maintenir les taux de la part communale**. Les taux 2024 sont donc reconduits :

25,01%

Taux taxe foncière
(bâti)

90,16%

Taux taxe foncière
(non bâti)

6,53%

Taxe d'habitation
Résidences secondaires

LE BUDGET PRIMITIF 2025

Voté le 10 avril 2025, le Budget Primitif 2025 est inscrit dans un contexte économique très instable avec la réalité des tensions internationales et surtout avec les grandes incertitudes budgétaires nationales. Cette situation nous oblige à une prudence dans l'exercice prévisionnel budgétaire général.

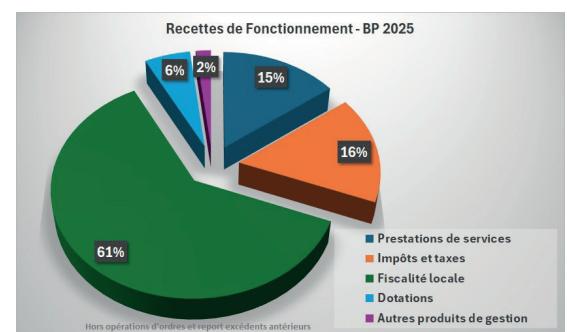
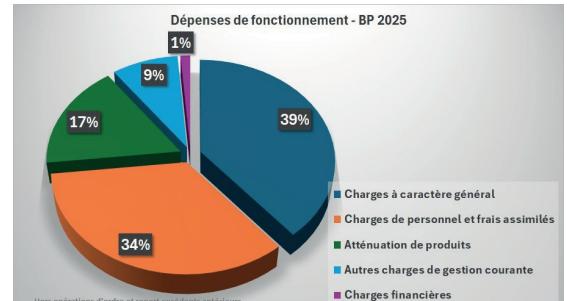
LE FONCTIONNEMENT

Le Budget Prévisionnel Fonctionnement est arrêté à hauteur de 1994 229.22 €.

Les marges de manœuvre contraintes nous obligent à définir un prévisionnel stable par rapport à 2024, sans grandes transformations dans la répartition des masses financières.

A noter :

- les charges de caractère général intègrent une évolution à la hausse notamment des contrats de contrôles annuels réglementaires, de l'entretien de nos locaux, des charges de fonctionnement du péri / extrascolaire ainsi que les entretiens récurrents de notre village (réparations sur les bâtis, élagage, ...).
- les charges de personnel supportent à la hausse les évolutions légales qui s'imposent aux collectivités telles que les cotisations aux caisses de retraites et la prise en charge partielle des contrats de mutuelle et de prévoyance.
- les atténuations de produits (dépenses) ou les dotations (recettes) intègrent les nouveaux prélèvements complémentaires imposés par l'Etat, tel que le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales instauré en 2025), ainsi qu'une diminution des dotations (si c'est encore possible !) pouvant être décidée en cours d'année par l'Etat.



L'INVESTISSEMENT

Le Budget Prévisionnel Investissement est arrêté à hauteur de 1400 701.82 €.

Les investissements intègrent les investissements « du quotidien » tels que le renouvellement de matériel technique, de mobilier...

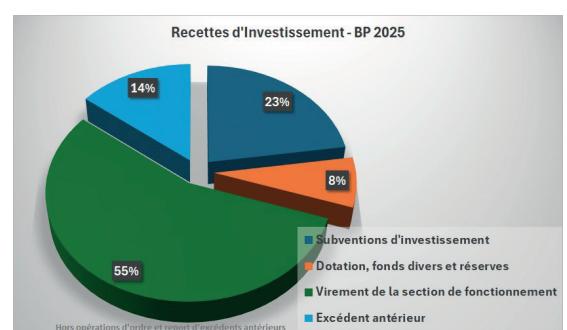
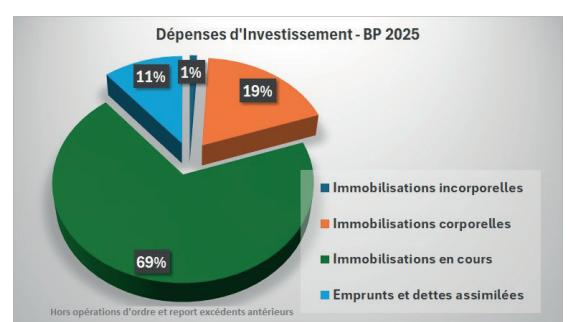
Pour 2025, il a été décidé de maintenir certains investissements attendus dans le cadre d'un plan de déploiement pluriannuel tels que le renouvellement de mobilier urbain ou d'espaces d'affichage (panneaux)... Il a également été décidé d'investir dans de nouveaux équipements comme l'achat d'un nouveau système d'alerte et de sécurité au niveau des écoles maternelle et élémentaire.

Une part des dépenses est consacrée au désendettement de notre commune avec le remboursement des emprunts en cours.

Des actions d'investissements plus lourdes composent également ce prévisionnel. C'est le cas avec notamment le démarrage des travaux sur le groupe scolaire (division d'une classe) ou le centre-bourg mais également la possible implantation d'un nouveau terrain multisports sur notre commune.

Afin de financer ces dépenses, la commune doit considérer dans ses arbitrages, de façon plus importante, sa capacité d'auto-financement et son niveau d'endettement. En effet, même si plusieurs des réalisations portées au budget prévisionnel ont déjà fait l'objet de demandes de subvention auprès de tous nos potentiels partenaires (Etat, Région, Département, Intercommunalité, Agence Nationale du Sport...) dans le cadre de leurs programmes d'accompagnement (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR, Dotations de Soutien à l'Investissement Local - DSIL, Fonds de concours, Contrat d'Aménagement Régional - CAR...), une projection prudente et adaptable est nécessaire.

En 2025, les possibles recentrages voire désengagements des co-financeurs habituels des communes cumulés à un risque de baisse, de report, voire d'arrêt des programmes de subventions ou de soutien aux investissements risquent d'obliger ces dernières à assumer seules, à temporiser, reporter ou reconSIDérer certains projets attendus sur leur territoire.



Annie Connetable

LISTE MAJORITAIRE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

En fin de mandat, il y a deux écueils à éviter. Un excès de pessimisme consisterait à se polariser sur les projets non réalisés, ou non encore aboutis ; un excès d'optimisme à l'inverse consisterait à se glorifier du nombre et de la qualité des projets réalisés.

La position juste réside plutôt dans une analyse sérieuse des conditions dans lesquelles les projets ont été décidés, élaborés, financés et réalisés. Dans cet état d'esprit, nous devons rappeler que les années 2020-2025 ont été marquées par des crises majeures, crise de la Covid, au cours de laquelle chaque municipalité a dû avant tout prendre soin de ses habitants et préserver leur santé ; guerre en Ukraine ensuite, qui nous a fait réaliser que des conflits pouvaient de nouveau surgir en Europe, générant à la fois un sentiment d'insécurité, et des difficultés économiques et politiques majeures. Au niveau des municipalités tout cela s'est traduit, entre autres, par des budgets difficiles à arbitrer, tant en fonctionnement qu'en investissement : en effet les baisses des dotations et un accroissement très important du coût de l'énergie, ainsi que des subventions réduites voire temporairement taries, et une inflation qui a touché tous les secteurs sur cette période, nous ont obligés à faire des choix drastiques,

consistant à optimiser tous les coûts de fonctionnement, et à réduire voire différer des investissements qui nous paraissaient importants. A cela s'ajoute une difficulté récurrente dans la gestion quotidienne à recruter des agents dont les profils correspondent aux besoins de la commune.

Mais cette accumulation de difficultés a eu une conséquence positive, l'émergence d'une équipe d'élus soudée, efficace et désormais expérimentée, qui est prête à se renouveler pour assurer la continuité de ce mandat en gardant pour cap la recherche de l'intérêt général. Notre équipe a aussi acquis la reconnaissance et l'écoute de tous nos partenaires (syndicats de communes, Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Département, Région, État). Face aux défis du développement de notre commune, nous sommes désormais mieux conseillés, accompagnés et subventionnés. Malgré les aléas, de solides bases sont posées et commencent à donner leurs fruits.

Après cette période estivale, nous vous souhaitons une bonne rentrée.



LISTE MINORITAIRE

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR UN VILLAGE PRÉSERVÉ

« Quel devenir pour notre commune ! »

Dans le cadre du programme de support d'ingénierie "Village d'avenir" piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, la majorité municipale sollicitée par un Bureau d'Etudes s'est fait le relais d'une des missions dévolues à ce même bureau, à savoir lancer une consultation vers les Laqueutois.

Le recueil de l'expression des habitants est sensé affiner le diagnostic de notre territoire et aider à préfigurer des orientations stratégiques pour le développement de notre bourg pour les 10 années à venir.

Outre le fait que le calendrier retenu pour cette consultation interroge, plus encore ne faut-il pas voir dans un tel projet une forme de dirigisme de l'état plus ou moins à l'encontre de l'autonomie de notre commune ?

Gardons à l'esprit que les prochaines échéances électorales municipales sont proches et qu'il appartiendra aux seuls Laqueutois de témoigner leur vision de notre commune via leur vote.

Sur une note plus légère, nous souhaitons une très bonne rentrée scolaire des plus petits aux plus grands.

Respectueusement, vos élus d'EEVP.
(Auteur : Pierre-Marie Michel)



Nous n'avons pas reçu de tribune de l'élu indépendant

DEUX PROJETS COMMUNAUX D'ENVERGURE – DE NOUVELLES ÉTAPES FRANCHIES

La municipalité a fait le choix d'élaborer deux projets d'envergure afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. Régulièrement évoqués, ces 2 projets ont franchi de nouvelles étapes.

Après une période consacrée à leur élaboration avec les cabinets d'architecture et d'aménagement, les conceptions de principe ont été finalisées.

Les confirmations de l'éligibilité de ceux-ci à des dispositifs de soutien financier de la part de différents partenaires (Etat, Région, Département...) ont été reçus, les dossiers de demandes de subventions ont pu être entérinés. Ces sollicitations de soutien sont indispensables à la concrétisation de tels projets dont le montant s'élève à plus de 3 millions d'euros, notre commune ne pouvant supporter seule l'intégralité du coût.

Le contexte économique et financier qui dure depuis plusieurs mois oblige à faire preuve de prudence. Il a donc fallu mobiliser tous les dispositifs disponibles même si cela signifie inévitablement des délais d'instructions complémentaires. Ces accompagnements permettent de mettre toutes les chances au service de la concrétisation de ces projets et d'envisager plus sereinement tout éventuel revirement de situation.

Les difficultés financières rencontrées par le Département en sont une illustration. En effet, ce partenaire historique et incontournable dans le soutien à l'aménagement de nos communes (et sur lequel nous pouvions attendre un accompagnement à hauteur d'1 million d'euros) est contraint depuis plusieurs mois de mettre en pause certaines de ses participations. Néanmoins, nous recevrons très prochainement la notification à nos demandes déposées auprès de la Région (Contrat d'Aménagement Régional – CAR) et de l'Etat (DSIL) qui représentent une participation financière importante dans l'accompagnement de nos projets (nous comptons sur environ 700 000 €).

Ces engagements conforteront notre commune dans une situation financière favorable qui nous permettra d'engager l'étape suivante de production des marchés et donc à l'issue la mise en chantier de ces projets. Ces différentes étapes vont s'étaler sur plusieurs mois comme par exemple pour les aménagements sur le groupe scolaire et cela en raison des délais de procédure d'appel d'offres et ensuite du temps nécessaire à la construction d'un nouveau bâtiment.

Vous trouverez ci-dessous plus d'informations sur la nature de chaque projet déjà présentée en conseil :

- Aménagements au sein du groupe scolaire : ils consisteront d'une part en la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir une salle de sport, une salle de classe et un préau et d'autre part en la division en deux de la classe existante dans le bâtiment de la cantine.
- Aménagements du centre bourg avec la renaturalisation et la végétalisation de l'existant, l'apaisement des circulations et la valorisation des espaces pour le commerce local.

AMÉNAGEMENTS DU GROUPE SCOLAIRE

Les trois bâtiments du groupe scolaire, construits à différentes époques en fonction des besoins, accueillent actuellement l'école maternelle, l'école élémentaire, la restauration scolaire et le centre de loisirs. Ce site manque aujourd'hui d'unité architecturale et surtout les structures existantes atteignent leurs limites notamment au niveau de l'école élémentaire :

- absence d'un espace couvert pour la pratique du sport dans toute l'enceinte du groupe scolaire,
- préau d'abri de dimension restreinte,
- limite du nombre de salles de classe.

Tenant compte de ces analyses, les objectifs qui ont été retenus pour ce projet ont été :

- de diviser une classe existante en 2 classes,
- de construire une salle de sport, une salle de classe et un préau

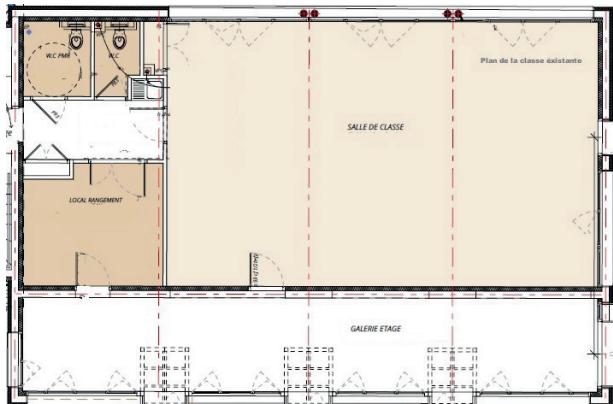
avec une attention particulière portée sur :

- la **réutilisation des espaces** dès que cela est possible,
- la **mutualisation des espaces** créés (école / associations / ...),
- l'intégration au maximum d'une **démarche écologique et environnementale**,
- de **minimiser les impacts** des chantiers (milieu occupé, ...).

URBANISME CADRE DE VIE

C'EST AINSI QUE LE PROJET PROPOSE :

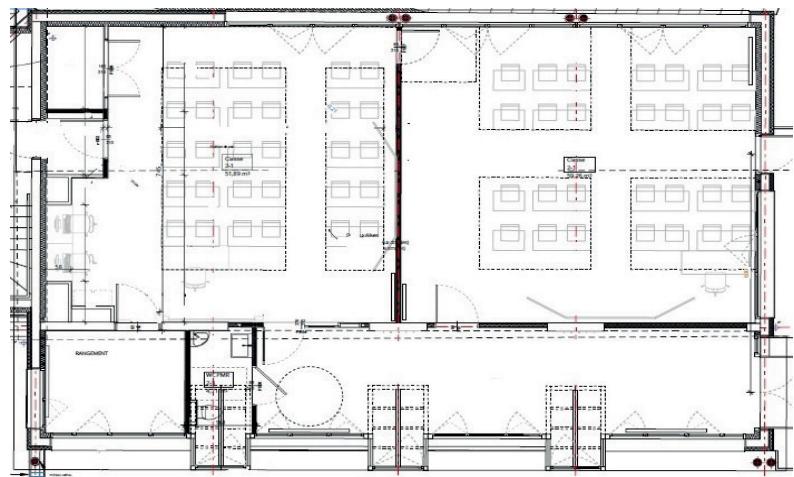
La division d'une classe en 2 par une redistribution de l'espace



Cette proposition répond aux exigences posées avec :

- l'augmentation des espaces disponibles sans consommer d'espace supplémentaire,
- le réemploi des matériaux.

La classe située au premier étage du bâtiment polyvalent, accueillant également la cantine, est implantée sur un espace de plus de 100m². Le bureau d'étude a donc proposé une redistribution de l'ensemble du plateau permettant d'aboutir à la création de 2 salles de classes (respectivement de 55 et 59 m²).



La réalisation d'une nouvelle construction

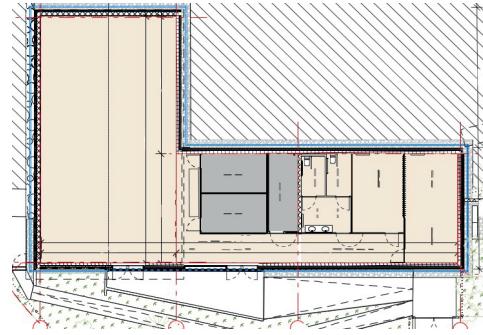
Afin de répondre aux attendus, le choix de la **création d'un nouveau bâtiment** a été retenu. Son implantation a été pensée dans le prolongement du bâtiment polyvalent avec la création d'un « L » inversé afin d'avoir un impact minimum et d'intimiser la cour de l'école, et de créer un cocon scolaire réuni

autour d'une cour « Place de village ». Le nouveau bâtiment implanté le long de la voie publique avec un front végétal maintenu se veut contemporain, et s'insérant dans son environnement caractérisé par un tissu pavillonnaire existant majoritairement construit en rez de chaussée +1 étage.

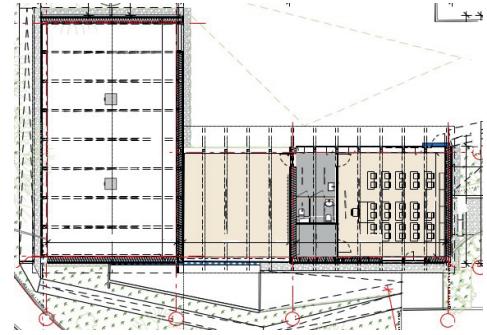


Le bâtiment se compose de 2 volumes principaux :

- Rez-de-chaussée (RdR) accueillant une halle sportive, des vestiaires, des locaux de stockage et des sanitaires ;
- Rez-de-cour (RdC) accueillant un préau et une classe complémentaire.



Rez-de-chaussée accueillant la halle sportive et les vestiaires



Rez-de-cour accueillant le préau et la classe complémentaire



La réalisation d'un nouveau bâtiment correspond à la meilleure réponse aux attendus du programme tout en tenant compte des points d'attentions retenus. En effet, cette solution permet notamment :

- la minimisation de l'impact du chantier sur le site occupé avec une zone pouvant être isolée,

- la mutualisation des fonctions avec un usage de l'espace sport à la fois par les élèves et en dehors des périodes scolaires par diverses associations,
- une démarche écologique et environnementale forte avec l'intégration d'un système de récupération des eaux de pluie, d'une pompe à chaleur, d'un préau « capable » (pouvant être simplement refermé sur 2 cotés pour créer une nouvelle classe par exemple), l'utilisation de matériaux de construction biosourcés avec le choix de recourir à des matériaux tels que la paille et le bois et en intégrant au maximum le réemploi des aménagements extérieurs (clôture, jeux...).

AMÉNAGEMENTS DU CENTRE-BOURG

Le périmètre concerne la place du marché, l'espace de stationnement au nord (face à la place du marché) et la partie de la rue Nationale accueillant la majorité des commerces.

Ces espaces se caractérisent par des irritants :

- Fluidité difficile des déplacements notamment liée à l'augmentation de la fréquentation du centre-bourg,
- Empilage des usages sans cohérence,
- Absence de valorisation des espaces.

Aussi, il a été recherché prioritairement :

- l'apaisement des circulations en redéfinissant les espaces pour leur nature et objet,
- le renforcement et l'amélioration de l'usage de l'espace dans l'esprit « Place de village », d'échanges, de rencontres et de mémoire,
- la valorisation des espaces au bénéfice du rayonnement des commerces du centre-bourg, du marché et du bien-être des utilisateurs,
- l'amélioration des caractéristiques environnementales de l'espace.

C'EST AINSI QUE LE PROJET PROPOSE :

Une place du marché rénovée

Située au sud de la rue Nationale, la requalification de la place du marché, vise à adapter l'aménagement existant en améliorant sa fonctionnalité et sa qualité. Il a été intégré :

- une dimension environnementale et écologique avec la désimperméabilisation autant que possible des surfaces permettant d'aboutir à une réduction d'un quart des surfaces dont le coefficient d'imperméabilité est de 1 ; à la réouverture du rû actuellement busé accompagnée de l'aménagement d'une zone humide et au renouvellement du patrimoine arboré et végétal.
- une amélioration et un renforcement de l'accès aux différentes offres de mobilités avec l'implantation de bornes de recharge VL, d'abris à vélos et de places de stationnement (parking déporté - pour compenser les suppressions en zone commercante) en plus du maintien des arrêts des bus.
- une clarification des espaces en renforçant la compréhension des usages et la mobilité douce au sein de l'espace (lieu de mémoire, espace de convivialité, de stationnement, cheminements).

- la sécurisation des déplacements dans la zone avec le resserrement de la rue Nationale, le renforcement de la signalisation horizontale et l'intégration de plantes basses en bordure de voirie pour créer un sentiment de changement d'ambiance pour les automobilistes.



La création d'un parvis - belvédère sur le paysage

L'espace de stationnement au nord (face à la place du marché) surplombant le paysage et ouvrant sur le vallon sera redessiné.

L'objectif vise à :

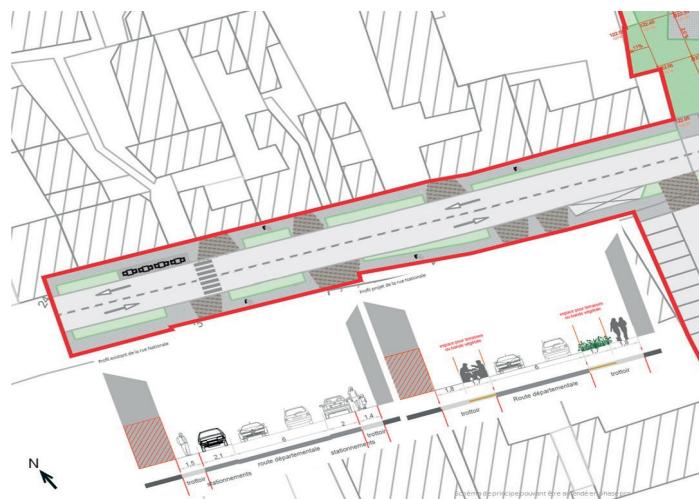
- profiter de cette situation en belvédère,
- créer un espace public pouvant accueillir le marché, des événements importants comme la fête foraine ou la fête du village,
- implanter un pavillon polyvalent permettant de faire vivre cet espace en renforçant les possibilités d'animations et d'échanges pouvant y être proposées,
- des espaces plantés (plantations basses) seront réalisés entre chaussée et trottoir pour affirmer le caractère rural du centre bourg et renforcer la perméabilité des sols aux ruissellements.

Le parvis requalifié s'ouvrira vers la plaine par un système de gradins qui sera aménagé dans un second temps.



Aménagement de la rue Nationale

La partie ouest de la rue Nationale, qui accueille le commerce historique de centre-bourg, sera requalifiée de façon à améliorer le confort des piétons, la visibilité et l'attractivité des commerces.



Pour respecter l'obligation de maintenir la bande roulante de la route départementale dans sa configuration actuelle, les changements seront donc opérés sur la partie stationnement et trottoir.

- Les stationnements parallèles aux vitrines des commerces seront supprimés permettant automatiquement l'élargissement des trottoirs et donc une circulation piétonne adaptée et sécurisée. Ces stationnements seront recréés au niveau de la zone sud permettant de maintenir l'offre existante actuelle dans le périmètre.
- des espaces plantés (plantations basses) seront réalisés entre chaussée et trottoir pour affirmer le caractère rural du centre bourg et renforcer la perméabilité des sols aux ruissellements. Ces aménagements créant une unité avec ceux proposés au niveau de la place du marché renforceront un sentiment de changement d'ambiance pour les automobilistes et favoriseront des comportements routiers adaptés.

DÉPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTION : IMPLANTATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS SUR LA COMMUNE

Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport ainsi que de la Région afin de pouvoir nous accompagner dans l'implantation d'un terrain multisports sur notre territoire ; équipement souhaité par de nombreux d'habitants et dont nous ne disposons pas.

Les nouvelles positives attendues prochainement sur le soutien aux 2 projets structurants évoqués dans ce bulletin permettent désormais à la commune de pouvoir se projeter (notamment dans un cadre

financier) sur la réalisation d'autres aménagements et donc de solliciter dès à présent des aides pour des réalisations dont les délais de traitement peuvent prendre plusieurs mois.

Le délai de retour de ces partenaires n'est pas connu précisément mais il devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2025 permettant (en cas de retour positif) de réaliser cet aménagement durant l'hiver 2025 et le printemps 2026. A suivre...

ÉCOLES – STATIONNEMENT : DES ÉVOLUTIONS

En vue de l'amélioration de l'accès au groupe scolaire, des places de stationnement supplémentaires aux abords des écoles vont être aménagées, sur la parcelle acquise par la municipalité fin 2023. Les appels d'offre ont été émis pour la réalisation de ce nouvel espace sur le second semestre 2025.

Ainsi après la création fin 2021 de 12 places dédiées au personnel encadrant (libérant autant de places sur la

voie publique) et la création de 3 places PMR (personnes à mobilité réduite), ce sont 14 nouvelles places (dont 1 PMR) qui complèteront l'offre de stationnement aux abords des écoles soit 29 places nouvellement créées.

Nous comptons sur tous pour faire de ces places un usage approprié et respectueux.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Dans le cadre du plan France ruralités, notre village a reçu le label « **Village d'Avenir** », programme piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce dispositif, support en ingénierie, a permis à notre commune de réaliser, au cours de l'année 2025, **son diagnostic de territoire** avec l'appui d'un bureau spécialisé (dont la mission a été **prise en charge à 100%** par les services de l'Etat).

Ce travail essentiel permet :

- de définir une feuille de route partagée, un guide de l'action publique pour les 10 prochaines années,
- pour notre commune, relever **atouts, faiblesses, menaces et opportunités**,
- de disposer d'un document sur lequel s'appuyer pour **justifier nos choix d'orientation** auprès de différents partenaires.

Le diagnostic s'est construit à partir d'études déjà existantes, de temps sur le terrain, d'une prise en compte des projets en cours et des mutations à l'œuvre, d'entretiens avec les élus-techniciens du territoire et les partenaires publics associés (département, communauté de commune, Parc Naturel Régional...).



Il s'est appuyé également sur la réalisation d'une consultation des habitants (plus de 170 réponses) qui s'est clôturée courant juillet 2025 – merci à tous les participants.

L'ensemble de ces éléments ont permis à la commune de recevoir cet été un document finalisé **proposant de manière pragmatique des orientations fortes, capables de conforter et de renforcer l'attractivité du territoire**. Véritable document d'aide à la décision, à l'élaboration de politiques publiques locales, il prend tout son sens par sa transversalité et son aspect prospectif, coconstruit et à plusieurs échelles.

Les éléments seront présentés prochainement en commission puis en conseil municipal.

ESPACE PUBLIC : POURSUITE DU RENOUVELLEMENT DU MOBILIER URBAIN

Après avoir renouvelé le mobilier urbain sur l'espace sportif de la Butte des Moulins (poubelles, vitrines), avoir fait supprimer l'ensemble des panneaux publicitaires trop souvent dégradés et qui n'apportaient rien à l'image de notre commune, ce sont les panneaux et vitrines d'informations au sein du village qui ont été renouvelés.

Le remplacement et le développement de certains mobiliers urbains, dans le cadre d'actions plurianuelles, se poursuivra sur la fin d'année. Ainsi de nouveaux bancs (une dizaine) et poubelles de tri (une vingtaine) ont été commandés et prendront place dans nos espaces publics.

Ces équipements s'accompagnent de nouveaux distributeurs de sacs d'hygiène canine et également de 3 cendriers de rue qui trouveront leur place dans le centre-bourg. Nous espérons ainsi réduire de façon importante la pollution de nos rues.



Plus de 40 000 € sont donc investis au bénéfice de nos espaces publics. Nous remercions chacun de respecter ces nouveaux mobiliers et de concourir au maintien de leur propreté. Cela nous permettra à tous de profiter de ces espaces.



UN VILLAGE EN MOUVEMENT

Du confinement à (la fête de) la Libération pourrait être un résumé symbolique de ces dernières années exercées sous une rare pression de notre environnement. Malgré des contextes inédits, nous nous sommes attelés à nos missions. Vous trouverez ici un aperçu, non exhaustif, des actions menées pour notre cadre de vie, du travail au quotidien jusqu'aux actions reposants sur le long terme, à travers cinq lignes fortes. C'est sur ce décor en mouvement, que s'est jouée une riche vie locale.

AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE

Des partenariats reconnus.

Nos actions sur notre cadre de vie, réalisées à l'échelle de la commune, se font en contact direct et permanent avec d'autres structures territoriales, comme les syndicats de communes, notre communauté de communes Cœur d'Yvelines, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Département et la Région. Notre participation très active à ces structures nous vaut une

Villages d'avenir



reconnaissance de leur part, qui se traduit par exemple par l'obtention du label « Villages d'avenir », et d'être reconnus comme l'un des 4 pôles de développement de Cœur d'Yvelines.

Quelques verbes d'action synthétisent les principes directeurs de notre action sur le territoire communal :

PROTÉGER ET PRENDRE SOIN DE NOTRE CADRE DE VIE

Modification du PLU en 2023 :

- Limitation des divisions de terrains
- Limitation de l'imperméabilisation des sols
- Adapter notre urbanisme (accès mutualisation et perméabilité...)



ÉQUIPER LA COMMUNE

Mobilier urbain :

- Bancs, poubelles, panneaux d'information,
- Distributeur sacs à déjections canines
- Jeux pour enfants

• Chaque foyer raccordable à la fibre optique

École :

- TNI dans chaque classe
- Renforcement clôture : grillage + haie arbustes
- Amélioration phonique des réfectoires
- Implantation d'un nouveau système d'alerte et de sécurité

Stade butte des moulins :

- 2 padels dont un couvert
- 1 tennis couvert
- Allées en béton lavé ou terre-pierre
- Sécurisation du parvis

Équipement des services municipaux :

- Création de nouveaux outils / logiciels à destination des habitants (portail famille, Iliwap)
- Mise à niveau du matériel informatique, passage à la fibre de bâtiments communaux
- Modernisation du matériel espace public : tracteur, matériel de tonte, aspirateur à feuilles, remorque pour barrières, ...
- Véhicule pour l'ASVP



DOSSIER



EMBELLIR ET PRENDRE SOIN DES PATRIMOINES VIVANT ET BÂTI

Cimetière et Monument aux morts :

- Réhabilitation du monument aux morts
 - Rénovation des portails du cimetière
 - Engazonnement du cimetière pour s'affranchir des désherbants
 - Plantation de plantes vivaces à floraison automnale
- Obtention du « 1^{er} Prix du cimetière au naturel » au concours départemental des Villes et Villages Fleuris en 2023



Massifs et espaces enherbés :

- Substitution des plantes annuelles par des vivaces, moins gourmandes en eau
- Grands massifs semés en prairies fleuries
- Zéro pesticides, arrosages avec eau de pluie
- Plantation de 115 arbres et arbustes au stade de la Butte des Moulins

Prendre soin de notre bâti :

- Rénovation des portails du groupe scolaire
- Réfection de l'emmarchement de la mairie
- Réalisation de graphes sur l'espace public



SÉCURISER

Voirie :

- Crédit d'un dégagement piéton route de la Sablière
- Remplacements de 150 panneaux de signalisation
- Renouvellement des marquages au sol
- 2 radars pédagogiques
- Réfection de trottoirs (3 km) et de voirie (1,2km)
- Élagage ou abattage d'arbres dangereux
- Crédit d'une aire de stationnement aux abords de l'école (+12 places) et une autre à venir (+14 places)
- Places PMR (+3 aux écoles, +2 Butte des Moulins)
- 2 bornes de recharge pour véhicules électriques



ÉCONOMISER

Bâtiments

- Audit énergétique du bâtiment mairie
- Remise à neuf système et régulation du chauffage de la Bonnette
- Adaptation fine des températures de consignes aux horaires d'occupation

Rénovation 1,7 km d'éclairage public

- Passage en leds
- Enfouissement des réseaux et rénovation des trottoirs
- Remplacement de chaudières obsoletes par des pompes à chaleur



Préalables à l'action, les prises de décision dans le domaine du cadre de vie requièrent un travail préparatoire long et « invisible ». Que ce soit de la conception à la rédaction des marchés, en passant par l'établissement des dossiers de subvention, et la prise en compte de l'ensemble des normes applicables la commune s'appuie sur la compétence de cabinets spécialisés. Ce fut le cas dans le cadre de la modification du PLU, de l'étude sur le stationnement et la vitesse des véhicules sur le domaine public, ou pour l'élaboration des projets concernant le centre-bourg ou les nouveaux aménagements sur le groupe scolaire. Dans le cadre de « Villages d'avenir », la commune a pu récemment bénéficier de l'aide d'un cabinet d'urbanisme pour établir un projet de territoire pour les 15 ans à venir, fondé sur un diagnostic précis et proposant des axes stratégiques de développement, des orientations et des fiches-projet dont la commune peut se saisir à convenance.

DOSSIER

CRÉER DU LIEN ET PRENDRE SOIN

Des constats qui parlent :

- De plus en plus de spectateurs aux événements organisés
- De nouvelles propositions culturelles, citoyennes ou festives
- Une audience qui dépasse la commune
- Des événements devenus des rendez-vous incontournables
- Une reconnaissance départementale grâce à des partenariats solides.



VOIR

- Contes pyrotechniques
- Spectacles de rue
- Improvisations théâtrales
- Graffs de jeunes artistes
- Décorations de Noël
- Voyages pour les seniors

**La commune se dévoile
sous un autre jour.**



PARTICIPER

- Concours de Noël
- Escape games
- Labels Terre de Jeux & Mission Libération
- Répar' vélos
- Ateliers de compostage
- Bal



**Une commune reconnue
pour son dynamisme.**

PARTAGER / TRANSMETTRE

- Journées du patrimoine
- Balades contées
- Expositions photos
- Printemps des poètes
- Commémoration de la Red Ball Express
- Conférences

**La commune rend hommage
à son histoire.**



DOSSIER

ENTENDRE

- Concerts
- Nuits des églises et des forêts
 - Fête de la Musique
- Cérémonie des vœux du Maire ouverte à tous

La commune se fait entendre.



S'ENGAGER

- Collaborations renforcées avec l'école, le lycée, Le Lieu et Empreintes Citoyennes
- Dispositifs pour les jeunes *Et si je m'engageais* et *Comme une jeunesse*
- Accueil des nouveaux habitants
- Réunions avec les commerçants
- Collecte de témoignages des aînés
- Conseil Municipal des Jeunes
- Subventions aux associations
- Collecte pour l'Ukraine

Une commune qui vit avec ses citoyens.



PRENDRE SOIN

- Aides pendant la crise du covid
- Bus santé et job insertion
- Don du sang
- Journée internationale des droits de la Femme
- Adhésion au dispositif ÉRRÉ - Élu(e) Rural(e) Relais de l'Égalité
- Aides financières par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - Participation unique au Pass Navigo pour les nouveaux bacheliers
 - Plan canicule pour nos anciens ou les personnes vulnérables
 - Colis de Noël

La commune agit avec constance.



Ces années ont été celles de la création, du lien et du partage. Elles ont montré qu'une commune peut être à la fois modeste par sa taille mais grande par son ambition culturelle et citoyenne. Nous avons voulu faire de La Queue-lez-Yvelines un village ouvert, vivant, accueillant, où chacun peut voir, entendre, participer, transmettre, s'engager... et se retrouver.

VIE DU VILLAGE

SOCIAL



PORTE OUVERTES

E.E.A.P : Etablissement pour Enfants et Adolescents
Polyhandicapés Christian Lazard

10h
A
17h

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025

VENEZ
NOMBREUX !!



Une journée pour : découvrir, comprendre et échanger

Vente de tickets pour :

- Food Truck
- Poneys
- Maquillage
- Confiseries

A découvrir :

- Nos métiers : Infirmière, Educatrice Spécialisée, Aide Soignante, Kinésithérapeute...
- Vis ma Vie (parcours moteur, essai fauteuil ...)
- Visite de la structure
- Visite des salles d'activités : Snoezelen, balnéothérapie, classe...

104 Rue Nationale
78940 La Queue Lez Yvelines

Les animaux ne sont pas autorisés SAUF chiens d'assistance

LES PORTES OUVERTES DE LA CROIX ROUGE

La Croix Rouge ouvre ses portes le samedi 20 septembre pour vous faire découvrir les métiers mais aussi vous faire visiter l'établissement.

Venez nombreux !



PASS+ INSCRIPTIONS OUVERTES

Le Département lance une nouvelle campagne pour soutenir financièrement les jeunes yvelinois et les encourager à pratiquer des activités culturelles et sportives.

Le dispositif Pass+, c'est quoi ?

C'est une aide financière de 80 à 100 € pour les jeunes Yvelinois éligibles (collégiens, jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à 18 ans et jeunes majeurs en situation précaire);

C'est près de 2 000 organismes affiliés dans le Département qui proposent des activités culturelles et/ou sportives et des bons plans (tarifs réduits, jeux-concours) en ligne;

C'est une offre gratuite et sans conditions de ressources.

> Lancement des inscriptions dès maintenant sur : passplus.fr pour l'année 2025-2026 !
Préparez la rentrée et découvrez l'éventail des activités sport et culture sur passplus.fr !





ILS SONT ARRIVÉS

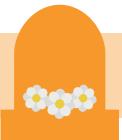
25.03.2025 Auguste MAUGER

15.05.2025 Achille FOURRIER PINEAU



ILS SE SONT UNIS

02.06.2025 Vangneun SANANIKONE
& Sylvie UBERTI



ILS NOUS ONT QUITTÉS

28.10.2024 Gérard MICHELOT

05.01.2025 Michel LORET

21.01.2025 Léopold MESNIL

05.02.2025 Jean-Claude LE GOFF

06.02.2025 François de COMBLES de NAYVES

01.04.2025 Anny QUENNEHEN Epouse MONTAGNER

03.04.2025 Jean-François RENARD

23.04.2025 Ginette GOC

20.07.2025 Jean-Pierre BATAILLON



Bienvenue à Youcef Aitout !

Depuis le 1er février, Youcef AITOUT a rejoint l'équipe des services techniques de la mairie.

En charge de la voirie et de l'entretien des espaces verts, Youcef est désormais un acteur essentiel de l'entretien et de l'amélioration de notre cadre de vie.

Nombre d'entre vous l'ont sans doute déjà croisé à l'œuvre dans les rues et les espaces publics de la commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans ses missions au service de tous les habitants !



DÉPART À LA RETRAITE DE PHILIPPE LIOTET : UNE PAGE SE TOURNE AUX ESPACES VERTS DE LA QUEUE-LEZ-YVELINES

Après pratiquement 30 ans de service fidèle, Philippe LIOTET, agent des espaces verts, a pris sa retraite. Embauché par la mairie de La Queue-lez-Yvelines le 13 novembre 1995, il a été, au fil des années, une figure incontournable du service technique et un artisan discret mais essentiel de l'embellissement de notre commune.

Toujours armé de son sécateur et d'une passion sincère pour les végétaux, Philippe a veillé pendant près de trois décennies à l'entretien et à la mise en valeur de nos espaces verts.

Discret et efficace, il est reconnu pour sa grande connaissance des plantes, son sérieux au travail, mais aussi pour son attachement à la nature.... qu'il

retrouve volontiers, canne à pêche à la main, lors de ses temps libres.

La municipalité et ses collègues ont souhaité le remercier lors d'une réception conviviale organisée en son honneur. Ce fut une belle occasion pour revenir avec émotion sur les temps forts de sa carrière, partager anecdotes et souvenirs sans oublier de lui souhaiter une retraite bien méritée, entre repos, jardinage (volontaire cette fois !), pêche et nouveaux projets personnels.

Merci Philippe pour ces belles années au service de notre commune et nous te souhaitons beaucoup de joie dans cette nouvelle étape de la vie !

VIE DU VILLAGE — ÇA S'EST PASSÉ ICI

DE BEAUX MOMENTS DE FÊTE !



JANVIER

- Les Vœux du Maire et remise des prix du concours de Traîneaux
- *Fables* - spectacle de la Barbacane à la Bonnette - Compagnie Tàbola Rassa
Au beau milieu de ce qui semble un ramassis fortuit de rebuts, deux comédiens ont fait défiler sous nos yeux toute une clique d'animaux curieusement humains.



AVRIL

- *Toqué avant d'entrer* - théâtre - Compagnie de l'asperluette
Comédie dans laquelle Hervé obligé de se loger, trouve une colocation mais est obligé de s'inventer un TOC pour vivre avec d'autres « toqués ». S'en sont suivies de drôles de situations...
- Concert de musique latino avec le groupe Kaleidos

MAI

- Apéro-concert avec RéMila – chansons françaises et reprises.
Pour la première fois dans le jardin de la Bonnette. Quel plaisir de commencer le weekend de cette manière !
- Cérémonie du 8 mai avec la présence du club de motards Run Red Ball express the Outsiders Mc



MARS

- *Et pendant ce temps Simone veille* - théâtre - Compagnie Les Mascarilles
Nous avons ri et découvert l'évolution des droits des femmes des années 50 à nos jours. Sur quatre générations nous avons exploré avec beaucoup d'humour leurs combats, leurs doutes, leurs désirs et leurs espoirs, ponctués par les interventions d'une fantasque et excentrique Simone.
- Journée internationale des droits de la femme : la ruralité s'engage
Conférences, ateliers de bien-être et de self-défense.
- Accueil des nouveaux habitants



JUIN

- Le Solstice d'été avec la fête foraine, le feu d'artifice musical et la brocante...
- Nous avons pris de l'avance sur la fête de la musique en organisant un concert en plein air dans le petit parc dans le cadre de la *Nuit des forêts*. Avec le plaisir d'écouter 15 Fées Mères chantant a cappella et en polyphonie des chants d'ici et d'ailleurs pour célébrer la nature. Des dizaines d'équipes ont surmonté la chaleur en participant à l'Escape Game *Les trophées volés* qui clôturait les festivités du Solstice.



FORUM DES ASSOCIATIONS

VENEZ RENCONTRER NOS ASSOCIATIONS

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

DE 9H À 16H

AU FOYER DE LA BONNETTE